



PRÉFECTURE DE SAINT-BARTHÉLEMY ET SAINT-MARTIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

Covid-19 : des actions en faveur des plus vulnérables

21 avril 2020

La crise sanitaire actuelle impacte fortement les plus fragiles. Pour les accompagner et les aider à faire face en cette période particulièrement difficile, les services de l'État, en lien avec la Collectivité de Saint-Martin et ses partenaires associatifs, a pris des mesures de soutien pour celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Des distributions de repas pour les personnes les plus isolées et les plus démunies

L'État apporte son aide aux personnels de l'**association Le Manteau** qui assure une distribution de repas (petit-déjeuner et déjeuner). Ce service est assuré du lundi au vendredi et permet de donner des denrées de première nécessité à des familles isolées et aux plus défavorisés.

Pour venir en aide aux personnes sans domicile fixe, l'**Équipe Mobile d'Intervention Sociale (EMIS) de la Croix-rouge** intervient dans tous les quartiers de Saint-Martin, par rotation, du lundi au vendredi. Les bénévoles vont à la rencontre des personnes pour réaliser une première évaluation sociale, donner des conseils sanitaires et distribuer de la nourriture et des produits d'hygiène. Avec l'appui des services de l'État, un dispositif exceptionnel de distribution de coupons est également mis en place pour donner accès à des prestations de première nécessité (nourriture, produits d'hygiène).

Ces deux actions ont été renforcés par une **continuité de l'aide alimentaire le week-end**, grâce à l'ouverture exceptionnelle de la maison de la Croix-Rouge, en partenariat avec Le Manteau, le samedi matin et une maraude de l'EMIS de la Croix-rouge le dimanche matin.

La Préfecture a lancé un appel à bénévoles auprès des agents des administrations de l'État afin de renforcer les effectifs de la Croix-rouge pour la confection de colis alimentaires et la participation à des maraudes.

Rompre l'isolement : solidarité avec les personnes vulnérables et les femmes victimes de violence

Afin de permettre aux personnes à mobilité réduite (âge, handicap) qui connaissent encore plus de difficultés pour se rendre dans les magasins et les pharmacies en raison du confinement, l'État, en partenariat avec la Collectivité de Saint-Martin et l'appui logistique de l'**association COBRACED**, a mis en place un système de livraison à domicile des achats de première nécessité (alimentation, médicaments). Un suivi psychologique de ces personnes est également assuré par COBRACED.

Dans le cadre de son Pacte de solidarité, la Collectivité de Saint-Martin s'appuie aussi sur COBRACED pour distribuer gratuitement des courses et des repas aux personnes vulnérables ou isolées (prix unitaire du repas préparé par la CTOS : 3,50 €).

Cette période de confinement impose également une vigilance particulière sur la situation des femmes victimes de violences conjugales. Les équipes de l'**association Trait d'union** – juristes, assistante sociale, psychologues et intervenante sociale en gendarmerie – sont fortement mobilisées. Les victimes de violence et de harcèlement peuvent bénéficier d'une aide financière, d'aide alimentaire (collecte alimentaire 2 fois

par semaine avec le soutien de grandes surfaces et de bénévoles), de suivi psychologique et de paniers bien être.

Mettre à l'abri les personnes malades sans domicile fixe

Les personnes sans domicile fixe sont particulièrement vulnérables face au virus. Certains pourraient être malades sans pour autant que leur état ne justifie une hospitalisation. Pour anticiper ces situations, les services de l'État (Préfecture, DJSCS, ARS) se sont mobilisés pour créer **un centre temporaire d'hébergement spécialisé**, qui permettra aux malades identifiés de se reposer dans des conditions garantissant leur intégrité et leur sécurité et dans le respect des règles de confinement. L'association Le Manteau assurera le bon fonctionnement de cette structure.

Contacts utiles

Le Manteau

Rue du Fort Louis, ancien hôpital à Marigot (accueil de jour du lundi au vendredi de 7h30 à 14h30)

Maison de la Croix Rouge

2 rue du Soleil-Levant à Concordia (ouvert les lundis, mercredis et vendredis de 17 à 19h – le samedi matin de 9h à 14h)

COBRACED

Numéro d'appel : 0690 17 31 26

Plateforme d'astreinte sociale de la Collectivité de Saint-Martin

Numéro unique d'appel : 0590 29 13 10